



Quelle protection face aux abus de la redevance tele ?

Par **antiv_old**, le **26/07/2007** à **09:30**

Bonjour,

Je voulais savoir, quel recours serait possible, pour me défendre face aux abus de la redevance télévisuelle. Cela fait presque une dizaine d'année que je vis sans la télé, ou plutôt que je vie car je n'ai pas la télé. Seulement je suis régulièrement harcelé par le service de redevance télé. Dernier acte en date, je viens de recevoir un document à renvoyer, alors que j'ai déjà coché la case nécessaire dans la déclaration d'impôt.

Je souhaiterais savoir si c'est possible, d'obliger ce service à utiliser des enveloppes T. Car pour des personnes qui s'opposent farouchement à l'abrutissement télévisuel, ce n'a beau être que le prix d'un timbre c'est de l'argent dépensé pour un service (tele) dont on ne bénéficie pas. De plus obtenir que la même procédure ne soit pas à répéter tout les ans !!! Pour terminer obtenir que l'état télé prenne à sa charge la détunérisation, ou impose aux constructeurs qui ne vendent pas de moniteur de verser un dédomagement afin de financer la detunerisation.

Je touche 880 euros par mois, es ce que je peux bénéficier de l'aide juridique gratuite pour intenter de tels actions, ou vaut il mieux que je m'adresse à une asso type "que choisir" ???

Merci d'avance pour vos réponses.